



REPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
Commune d'Ascain / Azkaingo Herriko Etxea

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du 29 juin 2026 à 20H00 heures
2026ko ekainaren 29a, arratsaldeko 20:00ak
Herriko Etxeko Kontseiluko biltzarraren akta

Sommaire / Aipagaiak :

Noms du Président, des membres de l'assemblée délibérante, du secrétaire de séance.....	2
Approbations des procès-verbaux des conseils municipaux des 7 et 27 avril 2026 / 2026ko apirilaren 7 eta 27ko Herriko Kontseiluen aktaren onarpenak	3
2026-41 Détection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public : convention constitutive d'un groupement de commandes / Argiteria publikoko sareak detekatzeta eta georreferentziatzea : manaketa-multzo baten sortzeko hitzarmena	3
2026-42 Subventions 2026 aux associations / Elkarreendako 2026ko diru laguntzak	4
2026-43 Participation classe verte pour enfants de l'Ikastola d'Ascain / Berde egonaldiarendako Azkaingo Ikastolako haurrentzat diru laguntza	6
2026-44 Répartition primes MAEC 2025 aux éleveurs / Laborariei 2025eko MAEC gainsariaren banaketa	7
2026-45 Convention de fourrière animale : avenant n°1 / Zakurtegiarendako hitzarmena : lehen gehigarria.....	8
2026-46 Création d'un 5 ^{ème} bureau de vote à ASCAIN/Azkaingo 5garren bozketa bulegoaren sortzea	10
2026-47 Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS / ENEDISekin hitzarmen zor baten izenpetzea	11
Questions diverses :	13
Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea	13

Noms du Président, des membres de l'assemblée délibérante, du secrétaire de séance

Date de la convocation / Deialdiaren data : 23 juin 2026 / 2026ko ekainaren 23a

- Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua : 27
- Nombre de présents / Hor zirenak : 26

Président de séance / Biltzarburua

- Bénédicte LUBERRIAGA

Etaient présents / hor izenak

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| · LUBERRIAGA Bénédicte, | · GUISON Valérie, |
| · MOUHICA Jean Pierre, | · ISASA Didier, |
| · OZCORTA LARZABAL Élodie, | · DELQUÉ Sabine, |
| · MAURY Christian, | · SALAÛN Anne-Cécile, |
| · CLUCHIER Florence, | · CATTEAU Marie, |
| · ZITTEL Erick, | · MORICEAU Mathieu, |
| · MERCIER Marie, | · CHARRIER Alain, |
| · AZARETE Jean Louis, | · MANTEROLA Elorri, |
| · MUNIER Frédéric, | · ARIN LARRAÑAGA Iraia, |
| · IRAZOQUI Christine, | · TAILLEBOIS Laura, |
| · DAGUERRE Sandrine, | · SOLORZANO Eki, |
| · DÉSERT Xabi, | · LADUCHE Jean Louis, |
| · ROUSSEAU Dominique, | · UGARTE Jean Pascal, |

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak

- Mikel OROZ à Bénédicte LUBERRIAGA

Secrétaire de séance / Biltzar idazkaria

- Marie CATTEAU

Mme la Maire ouvre la séance à 20 heures et déclare : *je vous remercie d'avoir accepté la semaine dernière de reporter ce conseil municipal. C'est vrai qu'on était en alerte rouge et les conditions dans cette salle n'étaient pas optimum pour recevoir notamment du public. Donc merci pour votre compréhension. Justement pour parler de cet épisode de canicule qui malheureusement, je pense, va se reproduire assez souvent, je voulais juste vous parler de ce que nous avons fait un peu dans l'urgence la semaine dernière. Dès le week-end, on avait mis en place des choses avec Élodie concernant l'école publique. On savait qu'il allait faire très chaud, donc on avait mis en place tous les agents du périscolaire qui étaient mobilisés pour rendre la vie plus facile aux enfants et également aux agents et aux instituteurs. Élodie avait été aussi en contact avec l'Ikastola et Sainte-Marie pour voir ce qui se passait. Et dès le lundi, on était sur place à l'école publique. On a tout mis en place avec également les Services Techniques qui ont été très réactifs, avec Laurent aussi et tous les agents, Thomas, Aurore, etc. On a même eu les parents d'élèves qui nous ont remerciés pour notre réactivité, donc je pense que ça a été bien géré. En ce qui concerne l'Ikastola également, on*

est allé sur place et on a discuté ; moi, j'étais en lien direct également avec la directrice et Élodie également. Élodie a été à l'école Sainte-Marie. Je suis allée à l'EHPAD où il n'y avait pas de problème. Et Florence a eu des contacts réguliers avec la crèche, également avec la MAM. En ce qui concerne le CCAS, il n'y avait pas vraiment de liste officielle des personnes à contacter, mais on s'est servi de la liste des portages de repas. Déjà, on a mobilisé Cécile qui est l'agent qui porte les repas donc elle était très attentive à voir si tout allait bien. Elle a apporté en plus des repas, de l'eau. On a appelé régulièrement ces personnes. On a également appelé l'association Adin Goxoa pour voir si elles avaient des noms à nous donner. Donc voilà, on a répertorié pas mal de personnes et il n'y a pas eu de soucis. Tout ça s'est fait un peu dans l'urgence donc on a conscience qu'il faut le formaliser. Donc on a fait une réunion pour commencer à préparer un plan canicule vraiment administrativement et c'est pourquoi comme en septembre on va faire un conseil municipal qui aura lieu, vous pouvez le noter d'ores et déjà le 21 septembre, on va faire une commission générale le 7 septembre pour préparer donc le plan communal de sauvegarde et y intégrer ce plan canicule. Et également dans cette commission générale, on va travailler ensemble le règlement intérieur du conseil municipal. Donc, voilà pour un petit point d'actualité.

Approbations des procès-verbaux des conseils municipaux des 7 et 27 avril 2026 / 2026ko apirilaren 7 eta 27ko Herriko Kontseiluen aktaren onarpenak

Mme la Maire : *il y avait une remarque de Monsieur Laduche qu'on a prise en compte et on avait donc modifié et, depuis on n'a pas eu d'autres remarques.*

La délibération est adoptée à l'unanimité

2026-41 Détection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public : convention constitutive d'un groupement de commandes / Argiteria publikoko sareak detekatzeara eta geoerreferentziatzea : manaketa-multzo baten sortzeko hitzarmena

M. Zittel rapporte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2113-6 et R2113-6 à R2113-10 relatifs aux groupements de commandes ;

Vu la réglementation en vigueur sur le récolement des réseaux et la réforme anti-dédommagement des réseaux, classés sensibles ;

Considérant que dans le cadre de la réforme anti-dédommagement des réseaux, les communes gestionnaires du réseau d'éclairage public sont soumises à des obligations de localisation précise de ce réseau, classé sensible par la réglementation ;

La Communauté d'Agglomération Pays Basque et 12 de ses communes membres ont constitué un service commun intitulé « Système d'information géographique mutualisé », dont la mission est la mise à disposition et l'animation d'un SIG mutualisé permettant la consultation de données territoriales et la gestion de données spécifiques aux compétences communales.

La CAPB et les communes adhérentes à ce service commun ont œuvré conjointement à l'élaboration d'un cadre technique et organisationnel pour l'acquisition et la gestion d'une base de données de qualité, au format SIG, du patrimoine d'éclairage public, au sein de l'outil mutualisé.

Cette collaboration a permis la définition commune d'un modèle de données, d'une charte graphique, des clauses techniques relatives à la détection et au géoréférencement des données, ainsi que le recours à une plateforme de validation des données (nommée GOVALD).

La prestation de localisation du réseau d'éclairage public étant de nature similaire pour toutes les communes gestionnaires de ce réseau, la commune d'Hendaye propose la mise en place d'un groupement d'achats, conformément aux clauses techniques élaborées conjointement.

La commune d'Hendaye assurerait la fonction de coordonnateur de ce groupement de commandes.

Ce groupement est ouvert aux 12 communes membres du service commun SIG Sud Pays Basque qui souhaiteraient y adhérer.

L'adhésion à ce groupement de commandes doit faire l'objet d'une délibération suivie de la signature d'une convention constitutive.

La consultation est sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes.

Le marché issu de cette consultation sera d'une durée de trois ans.

La Commission des Finances d'Ascaïn, réunie le 8 juin 2026, ayant émis un avis favorable, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes, ci-annexée, relative à l'achat de prestations de détection et de géoréférencement des réseaux d'éclairage public,
- D'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive, ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2026-42 Subventions 2026 aux associations / Elkartekendako 2026ko diru laguntzak

Mme la Maire, suite à la Commission des Finances du 8 juin 2026, propose d'octroyer les subventions communales de l'exercice 2026 aux associations suivantes qui ont formulé une demande et fourni les justificatifs demandés :

ASSOCIATIONS	Subvention proposée 2026
ADIN GOXOA	2 000
AEK- AZKAINGO GAU ESKOLA	500
AINZINA MAURICE RAVEL	300
AMIS DU JUMELAGE (Ascaïn-Bollendorf)	1230
APEL ECOLE SAINTE MARIE	1 000
ASCAIN EN JEUX	1 000
AZKAINDARRAK BAT	5 000
BERTSULARIEN LAGUNAK	1 600
COMICE AGRICOLE ST PEE et USTARITZ	300
COMITE DES FETES - AZKAINGO BESTAK	15 000
COMITE DES FETES D'OLETTE	560
EDITIONS BASQUE HERRIA	250

ELGARREKIN	20 000
ESCAPADES SPORT ADAPTE	100
EUSKAL HAZIAK	300
EUSKAL KONFEDERAZIOA	400
EUSKALZAIINDIA	300
HEMEN	500
HITZA MINTZA ELKALRTEA	350
IKAS BI ASSOCIATION	500
IKASLEAK	3 000
KANALDUDEKO LAGUNAK	200
KORNELIO	3 100
LA PREVENTION ROUTIERE	150
LARRUN KANTA	1 500
LES HIRONDELLES D'ASCAIN	900
LORET XOAK ASSOCIATION CRECHE	20 000
SEASKA ASSOCIATION	2 018
SERRESTARRAK	350
TENNIS CLUB D'ASCAIN	2 000
UDA LEKU	1 600
UR YOKO	1 000
ZILARGIA	2 000
Subvention pour achat livres en basque année scolaire 2024/2025 :	
-OGEC Sainte Marie (85 élèves x 9 €)	765,00
-Azkaineko Ikastola (74 élèves x 9 €)	666,00
-Ecole Publique (105 élèves x 9 €) payé par la mairie sur le compte 6067	945,00

M. Charrier : *dans la note de synthèse qui nous est parvenue, on voit apparaître les associations à qui on propose de donner des subventions, mais pas celles qui n'ont pas été retenues. Je voulais savoir qu'en est-il du dossier de la MAM KILIMA ? Des discussions vont-elles être entamées ou sont-elles entamées avec cette structure qui permet un accueil d'enfants en euskara ?*

Mme la Maire : *on en a parlé à la commission finances. Comme on vous l'a expliqué à la commission finances, la MAM demande chaque année une subvention de fonctionnement. Et je vais laisser la parole à Florence parce qu'elle maîtrise bien le dossier.*

Mme Cluchier : *en fait, j'ai échangé longuement avec la Trésorière, et il y a un rendez-vous qui va être prévu aussi avec Christian Maury, pour faire un point et pour pouvoir représenter un dossier en bonne et due forme l'année prochaine sur des projets et pas uniquement sur du fonctionnement. Donc elles ont reçu une réponse, on leur a fait une réponse écrite formalisée en expliquant la situation.*

M. Charrier : *La deuxième question, c'était pour Goresleak, qui n'a pas eu de subvention, et on voulait savoir.*

Mme la Maire : *dès le lendemain, je les ai informés que la commission finances avait émis un avis défavorable. Et j'ai expliqué les raisons, le fait qu'il n'y avait pas de cotisations, que leur projet, on ne savait pas trop ce que c'était, si c'était juste festif ou pas. Et il y avait autre chose, la différence*

par rapport à l'année avant, sur ce qu'ils comptaient avoir comme recettes. Ils ont demandé un rendez-vous que je leur ai donné de suite. Et donc j'ai reçu deux membres, le président et la trésorière et ça s'est très bien passé. Ils ont admis qu'effectivement il fallait qu'ils demandent aux adhérents une cotisation. Donc ils se sont engagés à le faire. Ensuite ils m'ont présenté le pourquoi de la subvention. Alors ce n'est pas un voyage festif ou de loisirs, c'est vraiment un projet en Navarre, sur le chant choral, donc ça ne sera peut-être pas cette année, mais c'est quand même un projet sur du long terme. J'ai dit qu'effectivement ça c'était intéressant et je leur ai proposé d'accord vous faites ça mais on voudrait avoir un retour c'est-à-dire qu'on ait du concret. Ils se sont engagés une fois qu'ils l'auraient fait à venir faire une conférence ou présenter. Je leur ai dit qu'à la prochaine commission finances, donc avant le conseil de septembre, on reparlerait de leur subvention. En tout cas, moi, j'ai un avis favorable avec tous les éléments qu'ils m'ont donnés. Mais je vous partagerai tout cela.

M. Charrier : *si on pose la question, c'est que pour suivre, pour savoir où vous en étiez.*

Mme la Maire : *ils étaient très contents de la discussion, ils ont compris, mais voilà, ils ont amené des éléments qui pourront faire changer d'avis la commission finances.*

M. Laduche : *j'avais la même question pour la MAM, sachant que la MAM, quand même, c'est l'enseignement et l'éveil en basque aux bébés, donc c'est une bonne raison de les soutenir, mais puisque vous avancez sur le projet, c'est bien. Et j'avais une autre petite remarque, par exemple, pour le Comice Agricole de St Pée. Que je sache, il n'y a aucun participant d'Ascain depuis déjà deux ou trois ans, contrairement à il y a quelques années.*

Mme la Maire : *je crois que c'est à Ustaritz cette année, mais en fait, c'est la même chose. Mais à St Pée, si, il y avait Jérémy d'Ascain. Après, je ne sais pas s'il fait à Ustaritz. L'année dernière, je sais que Jérémy était à celui de St Pée, parce que j'étais passée. Après, c'est parce que c'est dans le canton et c'est pour ça qu'on aide les deux comices du canton. Au point de vue des comices agricoles, c'est comme ça que ça se fait. C'est pour ça qu'on ne fait pas celui d'Urrugne. Ce sont les communes du canton.*

La délibération est adoptée à l'unanimité

2026-43 Participation classe verte pour enfants de l'Ikastola d'Ascain / Berde egonaldiarendako Azkaingo Ikastolako haurrentzat diru laguntza

Mme Ozcorta, suite à la Commission des Finances du 8 juin 2026, propose d'actualiser le mode de participation de la commune pour les enfants fréquentant l'Ikastola d'Ascain qui sont partis en séjour de classe verte du 10 au 12 juin 2026 à Saint Etienne de Baïgorry (Domaine d'Oronozia). L'aide proposée s'élèverait à 14 €/jour/enfant, plafonnée à 42 € (3 jours).

Conditions pour obtenir l'aide : habiter la commune, aide octroyée deux fois maximum dans la scolarité de l'enfant.

La mesure concernerait les enfants des classes de CM1 et CM2.

Cette année 10 élèves sont concernés.

Il est proposé la participation de la commune à hauteur de 420 € (10 enfants d'Ascain X 42 €) à verser sur le compte de l'Ikastola d'Ascain.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2026-44 Répartition primes MAEC 2025 aux éleveurs / Laborariei 2025eko MAEC gainsariaren banaketa

Mme Ozcorta rappelle que la Commune d'Ascaïn est engagée pour des mesures MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatique) pour la campagne 2023-2027 de la PAC relevant de l'engagement du maintien de l'ouverture des milieux de l'amélioration de la gestion des surfaces herbagères pastorales par le pâturage.

En 2026, la Commune a perçu le montant de 23 130,99 €, correspondant à la campagne 2025, décomposé comme suit :

a) MAEC Campagne 2025 Surfaces Herbagères et Pastorales (Mesure NA_MPAS_PRA1) : 9 263,13€

b) 3 MAEC Localisées Campagne 2025 : 13 867,86 € :

- Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage (NA_MBio_MHU2) : 1 153,74 €
- Maintien de l'ouverture des milieux (NA_MBio_OUV2) 11 964,60 €
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (NA_MBio_PRA3) 749,52 €

Il est proposé de REVERSER la totalité de la MAEC Collective SHP perçue aux 12 éleveurs, soit 9 263,13 €, et de partager les MAEC Localisées MBIO, soit 13 867,86 €, entre les 2 éleveurs engagés et la commune, pour ses actions de broyage, entretien des aires de pâturages, des zones humides et estives collectives.

Le tableau de répartition des primes aux éleveurs est joint en annexe de la délibération.

M. Laduche : *je vais intervenir par rapport à cette délibération, donc deux points nous interpellent directement, nous éleveurs transhumants :*

1° la baisse des surfaces éligibles : Sur les 10 dernières années, nous constatons une diminution de 35 % des surfaces éligibles. La commune est passée d'environ 800 hectares à 478,42 hectares sur la Rhune et 113,45 hectares à Esnaur/Bizkarzun, soit un total de 531,87 hectares. A ce stade, nous demandons une vérification précise de ces chiffres auprès de la DDTM, car l'impact est majeur pour nous.

2° la répartition des MAEC : actuellement, la mairie conserve 53,3 % de la MAEC localisées, et ne laisse que 40,7 % aux éleveurs concernés. Nous demandons donc à consulter le contrat initial signé entre la mairie et la DDTM, afin de vérifier le taux maximum que la mairie est autorisée à conserver pour les travaux dans les estives.

Pour ces deux sujets qui concernent directement l'avenir du pastoralisme sur la commune, nous demandons à être associés à la discussion et à l'examen de ces dossiers avec la DDTM.

Donc on vous remercie et notre groupe ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Mme Ozcorta : *on avait justement demandé à la DDTM des informations. Ils ont effectivement diminué les zones, mais ce n'est pas la mairie qui a décidé, c'est eux qui les ont enlevées. Parce qu'ils ont jugé nécessaire. Et ensuite, on pourra en parler si tu veux à la Commission Agricole. D'accord, j'enverrai les demandes.*

M. Laduche : *il y a un travail à faire avec la DDTM, il faut demander des explications car on trouve énorme.*

Mme Ozcorta : *oui, bien sûr, on peut le redemander.*

La délibération est adoptée par 25 voix pour, Messieurs Jean Louis LADUCHE et Jean Pascal Ugarte ne prenant pas part au vote.

2026-45 Convention de fourrière animale : avenant n°1 / Zakurtegiarendako hitzarmena : lehen gehigarria

M. Maury informe que, par délibération du 9 mars 2022, la Commune d'Ascaïn avait autorisé le Maire à signer une convention de prestations de services avec l'Association Protectrice des Animaux, suite à la restitution par la Communauté d'Agglomération Pays basque de cette compétence facultative aux communes du Pôle Sud Pays basque.

Cette prestation est actuellement assurée sur la base d'un montant forfaitaire annuel fixé à 1 € par habitant pour les communes concernées.

Afin de permettre à l'association d'assurer la prise en charge globale des chiens errants, des chats féraux ainsi que les dépenses relatives à la gestion du bâtiment, il est proposé de conclure un avenant n° 1 à cette convention portant le montant forfaitaire annuel à 1,20 € par habitant.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de prestations de service pour la fourrière animale, dont le projet est joint en annexe, et d'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

M. Maury : *pour votre information, j'ai regardé à peu près ce que ça signifiait par rapport à 1,20€. Sachez que la nouvelle contribution sera d'un montant de 6 026 €. On est toujours en dessous de l'attribution de compensation de l'Agglomération. Puisque vous savez, l'Agglomération a restitué cette fonction facultative aux mairies du Sud Pays Basque.*

Mme Taillebois : *à l'occasion justement de cet avenant à la convention avec le refuge chargé de la prise en charge des animaux errants, pouvez-vous préciser quel bilan la municipalité tire du dispositif actuel concernant précisément les chats errants ?*

Mme la Maire : *c'est pour ça qu'on l'augmente parce qu'en fait ils ne faisaient pas vraiment le travail, ensuite, c'est normal, ce sont des bénévoles, c'est compliqué. Donc là, grâce à ça, ils vont pouvoir, j'espère, avoir plus de moyens. Alors c'est vrai qu'il y a des bénévoles qui amènent les chats au refuge et ils ont l'obligation de pucer les chats et de les stériliser. Et ensuite, c'était nous qui payions. Mais avec cette convention, ça va être intégré. Et après, il y a la policière municipale, elle est pas mal appelée pour des chats errants. On avait même appelé le service vétérinaire du Département. Ils étaient venus, elles ont fait ensemble le tour. On n'a pas vu de choses catastrophiques, mais souvent les personnes nous alertent. Donc quand on voit des chats, on les amène là-bas. Après, c'est vrai que ce refuge, il y a un manque criant de moyens. On ne peut pas non plus leur reprocher des choses qu'ils ne peuvent pas faire parce qu'ils manquent de moyens.*

Mme Taillebois : *oui, bien sûr ; on voulait quand même souligner que de nombreux habitants constatent une présence importante de chats errants sur le territoire communal et ces chats se situent vraiment à mi-distance, à mi-chemin entre le chat domestique et le chat féral et ils proviennent, on peut identifier, ils proviennent généralement de foyers où la population féline est non maîtrisée et elle augmente très rapidement. Ils sont également nourris, ce qui contribue à leur maintien et à leur reproduction. Juste une autre petite remarque, cette surpopulation, elle engendre plusieurs conséquences négatives dans le village. D'abord, il faut souligner que ce sont d'excellents prédateurs pour la faune sauvage locale. Ils chassent de nombreux oiseaux, des lézards, des grenouilles pour ne citer qu'eux. Et les études scientifiques montrent même qu'ils sont responsables de 12 à 26 % de la mortalité des oiseaux en France. Ce chiffre prend tout son sens, 25% c'est énorme si on considère la fragilité des populations d'oiseaux en milieu urbanisé. Par*

ailleurs, on voulait faire remarquer que la surpopulation favorise également la transmission de maladies entre les chats féraux et les chats domestiques avec les contacts entre individus et cette situation elle génère vraiment des tensions entre voisins, et notamment entre les interactions avec les animaux domestiques des voisins et aussi les intrusions dans les volières. La municipalité envisage-t-elle un plan d'action complémentaire ? C'est-à-dire que oui, j'entends bien qu'il n'y a pas de moyens, mais peut-être un plan d'action qui pourrait associer une capture, vraiment insister sur la capture de ces animaux, la stérilisation et aussi la sensibilisation de la population, notamment des personnes qui laissent leurs chats se reproduire et finalement aller dans la nature comme ça. Et enfin, ça associe également la protection de la biodiversité et de notre faune locale. Je crois que vous avez répondu en partie.

Mme la Maire : il faut dire qu'effectivement, il y a des personnes qui nourrissent et on les a identifiées, mais c'est très compliqué à leur faire comprendre qu'il ne faut pas le faire. En fait, oui, on pourrait peut-être, ce que j'avais pensé, faire une campagne de communication. Parce qu'il y a déjà des gens qui ont un chat, mais leur chat n'est pas pucé, n'est pas stérilisé. Et c'est une obligation d'être pucé et d'être stérilisé. On peut toujours essayer la campagne de communication. Je ne suis pas sûre qu'ils le fassent....

Mme Taillebois : je pense que ça peut être une bonne idée, mais il y a aussi des foyers ou des habitations où on voit 15, 20, 25 chats dans certains lieux.

Mme la Maire : mais ça, ce sont des chats qui appartiennent à quelqu'un, parce que nous, avec les services vétérinaires, on avait été appelés sur un quartier bien spécifique et en y allant, on s'est rendu compte que ces chats, ce n'étaient pas des chats errants, c'étaient les chats d'une personne qui a une vingtaine de chats chez elle.

Mme Taillebois : oui, ils sont dans sa propriété, mais sa propriété n'étant pas fermée, les chats sont quand même assez libres. Non mais cette personne vraiment ne s'occupe pas de ses chats. Enfin, ils sont féraux, presque. Ils déciment les tourterelles....

Mme la Maire : elle se dit propriétaire des chats, et ça on n'a pas pu vérifier s'ils étaient pucés parce qu'ils étaient chez elle.

M. Laduche : ce qui serait intéressant aussi, c'est de demander un bilan du nombre d'animaux qui sont récupérés à Ascaïn, qui sont amenés dans ce centre.

Mme la Maire : ça, en tout cas pour les chats, on les a, puisqu'elle nous fait payer quelque chose en plus. Donc il y a le bilan des chats qui sont stérilisés par le refuge. Et après il y a des bénévoles qui le font eux-mêmes, ça par contre on n'a pas les chiffres.

Mme Manterola : il se trouve que moi au bar, j'ai eu des chats libres qui ont débarqué un jour et j'ai contacté Alice, donc la directrice du refuge. Alice, elle n'a pas de bon en fait de stérilisation. Elle n'en a plus. De temps en temps, elle en a. Mais même quand vous capturez un chat et qu'il faut le faire stériliser, en fait, ils n'ont pas d'argent.

Mme la Maire : avec 1,20 €/habitant, elle a une obligation de moyens.

Mme Manterola : oui, mais dans ce cas-là, il faut aussi peut-être aller discuter avec les vétos du coin qui sont loin d'être à plaindre au niveau de leur clientèle, j'imagine, et qui peuvent peut-être aussi faire un geste en ce sens, c'est-à-dire faire des stérilisations de chats. On ne sait pas, mais ça vaut le coup de demander. Ça ne coûte rien pour le coup ça.

M. Laduche doute du résultat.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2026-46 Création d'un 5^{ème} bureau de vote à ASCAIN/Azkaingo 5garren bozketa bulegoaren sortzea

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'électeurs sur la Commune depuis quelques années, il est apparu que certains bureaux de vote existants dépassaient les seuils prévus réglementairement (800 à 1000 électeurs).

Aussi, afin de tenir compte de l'état actuel et du développement croissant, la Commune d'Ascaïn envisage de procéder à une répartition des électeurs en cinq bureaux selon les modalités indiquées ci-dessous :

Bureau n°1 (centralisateur), Nord-Est : 854 électeurs

Bureau n°2, Sud - Est : 827 électeurs

Bureau n°3, Sud : 745 électeurs

Bureau n°4, Centre Bourg – Nord : 828 électeurs

Bureau n°5, Nord-Ouest : 786 électeurs

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir valider la nouvelle division du territoire communal qui s'appliquera pour les consultations électorales et de se prononcer favorablement à la nouvelle répartition territoriale de la Commune en cinq bureaux de vote comme exposée.

Mme la Maire : aux dernières municipales, on a tous vu, surtout au premier tour, qu'il y avait un bureau qui était quand même très chargé. Il y avait beaucoup d'attentes. Donc dès qu'on a été élus, j'en ai parlé avec Patricia qui s'occupe des élections. Effectivement, elle avait déjà dans la tête de créer un cinquième bureau, mais elle attendait un feu vert d'élus. Donc je le lui ai donné et c'est vrai qu'elle a fait un travail énorme. Donc j'en profite pour vraiment la remercier, la féliciter parce qu'elle a passé beaucoup de temps avec des plans. Donc elle a créé un cinquième bureau qui a aussi tenu compte de la population qui va forcément arriver dans les années à venir. Je lui ai fait confiance, c'est elle qui connaît le mieux le sujet. Si vous voulez aller la voir pour voir les cartes, c'est assez pointu. Là en fait, il ne fallait pas vraiment voter, mais pour saluer son travail, je tenais à le présenter en conseil municipal.

Mme Manterola : j'avais une petite remarque. On se réjouit de la création de ce cinquième bureau de vote. On a tous vu que c'était vraiment une nécessité après le premier tour des municipales. Mais cette délibération nous invite aussi à réfléchir à l'organisation future de ces bureaux de vote. L'année prochaine, on va rentrer dans un nouveau cycle électoral, élections présidentielles, élections législatives et on se demande s'il ne serait pas opportun d'envisager le retour des bureaux de vote au cœur du village, à Bil Toki, dans la nouvelle école publique. Au-delà des considérations pratiques, le vote est aussi un moment de vie citoyenne, se rendre aux urnes sur la place du village, croiser ses voisins, prendre un café, avant ou après le scrutin, même si c'est pas à Alboa, participe à la vitalité du centre bourg et au lien social qui fait la richesse de notre commune. L'ouverture de la nouvelle école publique pourrait également constituer une belle occasion pour de nombreux Azkaindar de découvrir cet équipement très attendu et de se l'approprier comme un lieu de vie communale. Seriez-vous prêts à étudier ces propositions pour tous les Azkaindar ?

Mme la Maire : c'est vrai qu'on a eu ce retour des commerçants mais on a quand même aussi le retour des agents de la commune, ça leur facilite vraiment la vie d'avoir tout sur le même lieu. En plus, il y a un parking.

Mme Manterola : il y a des gens qui ont fait demi-tour parce que le parking était trop occupé par moments, des personnes âgées.

Mme la Maire : *si c'est dans le centre, ça va être pire.*

Mme Manterola : *pas forcément pire.*

Mme la Maire : *en tout cas, les agents de la commune ne sont pas du tout favorables à ce qu'on revienne avec des bureaux dispersés, parce que même pour l'organisation, c'est vrai que c'est quand même plus simple. Et bon après c'est vrai, je comprends pour les commerces....*

Mme Manterola : *ce n'est pas que pour les commerces, c'est vraiment pour que les gens se croisent en fait. Là, à Kiroleta, les gens vont et viennent.*

Mme la Maire : *moi je trouvais qu'il y avait beaucoup de dialogues, je voyais beaucoup de gens qui parlaient justement. Après, ça a permis également aux écoles, aux associations, de vendre du café, des gâteaux, il y a eu la paella de l'école publique.*

M. Charrier : *Il y a aussi les équipements. Il y aura des élections présidentielles, il y aura d'autres élections. Le complexe sportif est quand même un complexe pour les compétitions et ce n'est pas toujours facile à gérer. Ça bloque le complexe sportif pendant je pense que ce serait bien qu'on laisse le complexe sportif utilisé.*

Mme la Maire : *Ce sont des dimanches. Après, moi, le fait de tout laisser la semaine, en revanche, là, je suis moins d'accord. Je pense qu'on peut ranger et le dimanche suivant, remettre. Parce que dans les écoles, ça sera pareil aussi. Il y aura ce problème également.*

M. Charrier : *je pense qu'au niveau des employés municipaux, ils ont la capacité de s'adapter à un changement. Après, que ce soit plus pratique pour eux....*

Mme la Maire : *bien sûr qu'ils ont la capacité, mais il faut voir les bénéfices et les inconvénients. Et c'est vrai que la population, je l'ai sentie plus contente que ce soit là-bas.*

M. Charrier : *certains, pas tous.*

M. Laduche : *je vais simplement dire que je suis assez d'accord qu'on continue à Kiroleta. Parce que je sais ce que c'est d'organiser, pour l'avoir fait avec les employés communaux, une élection, et c'est vraiment beaucoup plus simple de le faire dans un même lieu. Donc, on tient aussi à féliciter Patricia pour son boulot parce que on ne sait pas comment on va faire quand elle va partir, parce qu'elle connaît tout par cœur. Et vraiment on peut la féliciter.*

La délibération est adoptée à l'unanimité

2026-47 Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS / ENEDISekin hitzarmen zor baten izenpetzea

M. Zittel informe qu'afin de permettre l'installation de nouvelles bornes de recharge électrique pour véhicules au parking Chourio, ENEDIS souhaiterait implanter 1 canalisation souterraine dans une bande de 3 m de large sur une longueur totale d'environ 10 mètres ainsi que des bornes de repérage, si besoin, et un ou plusieurs coffret(s), sur la parcelle communale cadastrée section AI n°297.

En contrepartie de cette servitude d'implantation, ENEDIS indemniserait la Commune à hauteur d'un forfait unique de 10 €.

Il y a six places existantes, c'est poser trois bornes qui desservent chacune deux parkings.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention de servitude correspondante.

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. Solorzano : pour continuer avec l'électricité, en fait il y a une question qu'on n'a pas pu mettre dans les questions diverses car ça date de ce week-end. Mais on a constaté du coup ce week-end que l'éclairage public avait été rétabli toute la nuit sur l'ensemble d'Azkaine. Cette décision résulte-t-elle d'une véritable étude des besoins et des alternatives comme vous vous y étiez engagés dans votre programme ? Vous y évoquiez en effet la volonté de créer un environnement sûr et apaisé. Or, si l'efficacité de l'éclairage public pour prévenir les cambriolages ou les incivilités demeurent discutées dans la littérature scientifique, les effets de la pollution lumineuse sur la biodiversité, la santé et la consommation d'énergie sont eux largement établis. Par ailleurs, cette décision a été prise sans information ni concertation préalable. Elle s'inscrit dans une méthode de gouvernance que nous jugeons très verticale depuis le début du mandat. En tant que groupe d'opposition, on nous a refusé toute demande de participation dans les réunions de travail. On n'est jamais associé aux prises de décisions mais seulement informé une fois qu'elles sont prises. Et encore, on apprend souvent les choses par les Azkaindar et même pas par vous. A l'image de votre slogan, vous avez pourtant affirmé votre volonté d'écouter les Azkaindar. Nous regrettons que cette écoute se cantonne à la campagne et ne s'étende pas aux élus de l'opposition. Au-delà de la composition de ce conseil municipal, nous rappelons qu'Azkaine Bai représente 38% des Azkaindar et que vous en représentez 42. Pouvez-vous nous expliquer les éléments qui ont motivé cette décision d'éclairage public ? et au-delà, nous indiquer si vous êtes prêts à l'avenir à associer davantage l'ensemble des élus aux décisions qui concernent directement le cadre de vie des habitants.

Mme la Maire : effectivement, pour cet été, on a décidé de rallumer l'éclairage public la nuit parce qu'il y a eu beaucoup de cambriolages et tous les jours on a des Azkaindar qui nous le demandent. Et donc dans la campagne, on en a parlé que l'éclairage public était un problème. L'été, il y a des fêtes. Moi j'avais vu en ramenant des personnes des fêtes de Saint-Jean, tout noir, c'est assez anxiogène et ceux qui prenaient la navette de Saint-Jean-de-Luz aussi trouvaient qu'il n'y avait pas de lumière. Donc il y a eu beaucoup de personnes qui nous ont demandé de le faire. On en avait parlé avec Eric, l'adjoint aux travaux, avec l'électricien et voilà pour l'été on rallume l'éclairage public dans le centre et dans la périphérie du centre, d'où on peut venir à pied dans le centre. Après, pas dans tous les quartiers, mais voilà, on veut voir ce que ça donne cet été. Et ensuite, pour les décisions, effectivement, on a fait quand même beaucoup de commissions, on vous informe, mais après les conséquences, c'est nous qui sommes en première ligne, donc c'est normal qu'on soit décisionnaires, je trouve. C'est comme ça, l'équipe qui arrive en tête, c'est elle qui a toutes les responsabilités mais qui a aussi tous les problèmes et les réclamations donc nous on assume cette décision.

Mme Manterola : prendre des décisions c'est une chose, le faire en concertation après avoir discuté. Evidemment que c'est vous qui prendrez les décisions. Vous êtes 20, on est 5 donc le déséquilibre il est là. Mais par contre, discuter des choses avant de prendre vos décisions, avoir l'air de nous entendre un peu.

Mme la Maire : le mandat communal, c'est vraiment du quotidien, de la réactivité. Là, il y a encore eu un cambriolage entre vendredi et dimanche. Je ne sais pas trop quand parce qu'il n'y avait personne à la maison. Ça n'arrête pas, donc voilà il faut être réactifs et c'est une décision qu'on a prise.

Mme Manterola : il n'y a aucune étude qui prouve que l'éclairage public diminue les cambriolages.

Mme la Maire : l'année dernière, l'éclairage public dans le centre, suite à justement des cambriolages, a été rallumé pendant les fêtes de Noël et bon, ils ont plus ou moins oublié de l'éteindre et ils ne l'ont éteint qu'après les fêtes d'Ascaïn. Durant toute cette période il n'y a rien eu, ils ont éteint après les fêtes d'Ascaïn et c'est reparti. Donc, à mon avis il y a quand même un lien. Je veux dire quand tout est noir c'est plus facile d'aller chez les gens, que s'il y a de l'éclairage, on vous voit. En tout cas on le fait comme ça juillet-août mais, après, notre but, c'est vraiment de le faire avec de la détection, mais là, il fallait prendre une décision face à l'afflux de plaintes pour cambriolage.

Questions diverses :

M. Laduche : la question concernait le projet Arotzenia. Alors le projet Arotzenia, vous savez tous ce que c'est, et on voulait connaître la position de la majorité par rapport à ce projet.

Mme la Maire : pour ce projet, le permis il a un an. Donc, nous on n'a pas à avoir d'avis ou pas d'avis. Il a été fait il y a un an. On ne peut plus rien faire sur ce permis. Ensuite, il a été attaqué. Donc l'avocat de la commune défend la commune, on est obligé de s'y plier. Cependant, on n'est pas contre être des médiateurs, discuter. Donc effectivement, on a déjà reçu ELB avec l'agriculteur concerné. Et on a discuté, on a expliqué ça, que juridiquement nous la commune, le permis étant validé, on ne peut rien faire. Par contre on s'est engagé à être médiateur et à faire rencontrer VINCI et l'agriculteur et les syndicats agricoles et c'est ce qui va avoir lieu vendredi matin. Nous, à part mettre les gens à essayer de discuter, on est tenu par des décisions qui ont eu lieu il y a un an. Ça nous sort là tout d'un coup, ils auraient peut-être dû réagir avant mais en tout cas nous, on est là pour dialoguer et on a fait ce qu'on avait dit, c'est-à-dire faire une réunion entre Vinci et les syndicats agricoles.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea

Délégation n° 15 (avis du Maire pour non-préemption) :

Date dépôt	Surface / Bien	Prix	Lieu	Zonage
20/04/2026	Terrain 109 m ²	300 €	579 route de Serres	UD
30/04/2026	Terrain 860 m ² + Maison 84 m ²	415 000 €	200 Impasse Esnaur	UD et Nm
06/05/2026	Terrain 1650m ² + Maison 127 m ²	840 000 €	126 imp. Xoko Lasai	UD
22/05/2026	Terrain 1934 m ² + Hôtel	1100000€+100000 €	2 Place Berria	UB
04/06/2026	Terrain 906 m ² + Maison 126 m ²	550 000 €	164 Haltzate Bidea	UC
09/06/2026	Terrain 550m ² + Appart. 81 m ²	325 000 €	601 rte d'Errotenea	UC

Délégation n° 4 (passation de marchés) :

Réfection du Pont sur le Galardiko Erreka (Saskon Borda) : cout 149 700 € HT. Entreprise attributaire : DUHALDE Bâtiments – Travaux Publics - Génie Civil d'Ustaritz

Délégation n°5 (location, baux de moins de 12 ans) :

Signature convention d'occupation de locaux communaux par l'Ikastola. Surface occupée : 775 m².
Durée : 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2026. Loyer annuel : 5 000 €

Délégation n° 7 et 2 (créer, modifier ou supprimer les régies comptables et fixer les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal) :

Mise à jour des tarifs de vente des boissons et glaces à la piscine municipale inchangés depuis 2012. Les nouveaux tarifs des glaces et boissons vont de 1 € à 1,50 €.

Mme la Maire remercie l'assistance et clôt la séance à 20H45.